JEAN-JACQUES LARTIGUE, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique premier Evêque de Montréal dans le Bas-Canada, et Suffragant immédiat du Siège de Rome :

A tout le Clergé et aux Fidèles de ce Diocèse, SALUT ET BENEDICTION EN NOTRE SEIGNEUR.

EN commençant, cette année, Nos Très-Chers Frères, la quatrième visite générale de ce District, avec un nouveau titre à votre bienveillance, et sous un nom qui exprime mieux les liens sacrés qui Nous unissent à vous, c'est toujours avec le même amour pour nos ouailles, le même désir de votre salut éternel, la même volonté de Nous sacrifier pour vos âmes, (comme Nous vous l'avons témoigné dans nos trois Visites précédentes) que Nous nous proposons de répandre encore une fois sur vous les bénédictions du Seigneur. Car si déjà vous Nous étiez chers quand Nous n'étions qu'Auxiliaire de votre premier Pasteur, combien l'êtes-vous devenus davantage à notre cœur depuis que Jésus-Christ, l'Evêque des Evêques, Nous a imposé, par l'autorité de son Vicaire en terre, la terrible responsabilité de vos âmes, en Nous établissant pour gouverner en chef cette partie de son bercail spirituel ? Ah ! N. T. C. F. Nous aurions bien droit d'en être effrayé, si Nous ne mettions toute notre confiance en celui qui Nous a appelé : mais si Nous avons ôsé Nous charger, pour l'amour de vous, d'un fardeau si redoutable, que ne devez-vous pas faire de votre côté pour Nous aider à le soutenir ? Eh quoi ! Ne trouveriez-vous pas nos peines assez cuisantes, nos travaux assez multipliés, nos périls assez évidents, pourque vous tâchiez de Nous adoucir les amertumes de notre ministère ? Or c'est en correspondant aux grâces extraordinaires, attachées à notre Visite Pastorale, que vous allégerez pour Nous le joug du Seigneur. Vous Nous le rendrez plus supportable, nos Vénérables Frères et nos Co-opérateurs dans l'œuvre de Dieu, si Nous trouvons en Vous des serviteurs fidèles de notre commun Maître, toujours prêts à rendre au Père de famille un compte exact de leur administration : vous Nous ferez oublier les misères de notre charge, Chrétiens de notre Diocèse, si vous êtes ponctuels à éxécuter les régles que Nous vous prescrirons, en conformité aux Saints Canons de l'Eglise : tous enfin soulageront notre sollicitude, s'ils montrent par leur conduite édifiante le fruit qu'ils ont retiré de nos premières Visites. Voilà, N. T. C. F. ce que Nous attendons de vous, en vous annonçant la nouvelle Visite que vous recevrez de Nous pour votre sanctification ; et c'est ainsi que vous deviendrez, comme les Philippiens l'étaient pour St. Paul, notre joie et notre couronne : *gaudium meum et corona mea.*

Philip. 4, 1.

A CES CAUSES, le Saint-nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit, pour l'ordre de la Visite.

1°. Nous nous rendrons à
le prochain, après midi. Peu après notre arrivée, on fera une instruction familière ou conférence, à l'issue de la quelle Nous ferons notre entrée à l'Eglise en la manière prescrite dans le Rituel ; et après une exhortation de notre part, on donnera la Bénédiction du Saint Sacrement.

2°. Le lendemain, il y aura des Messes distribuées dans la matinée pour la commodité des communiants. A dix heures, la Messe de la Visite et le Sermon : après quoi, Nous donnerons le Sacrement de Confirmation aux personnes à jeûn, préparées par les Confesseurs, et jugées suffisamment instruites par leur Curé, dont elles présenteront un billet pour témoignage de science et bonnes mœurs.

3°. Nous terminerons la Visite le avant midi, par le Salut ou la Bénédiction du Saint Sacrement.

4°. Nous ferons, dans le temps qui Nous sera le plus commode, la visite du Tabernacle, des Ornements, des Fonts-Baptismaux et du Cimetière, ainsi que l'éxamen des comptes de la Fabrique, que les Marguilliers tiendront prêts à Nous être présentés. Mr. le Curé pourvoira aussi à ce qu'un inventaire du linge et des ornements de l'Eglise soit dressé ; et qu'un tableau des Messes de fondations et des Indults de Rome, s'il y en a, Nous soit soumis. Nous rechercherons particulièrement si les Ordonnances données par l'Evêque dans les Visites précédentes ont été éxécutées.

5°. MM. les Curés auront soin de préparer par de fréquents catéchismes ceux qui se disposent à la Confirmation, et de conserver les billets qui renferment les noms des Confirmés, jusqu'à ce qu'ils les aient inscrits dans les Régistres de la Paroisse. Ils feront aussi en sorte qu'il y ait un nombre suffisant de confessionnaux ou de grilles pour tous les Confesseurs dans la Visite.

6°. Les Confesseurs nommés pour la Visite auront, tant qu'elle durera dans chaque Paroisse, le pouvoir d'absoudre des censures et cas réservés, avec les facultés les plus amples pour la réconciliation des pénitents.

7°. Par Indult du Souverain Pontife, daté le cinq Juin 1836, tous les Fidèles qui, s'étant confessés avec une véritable contrition, communieront pendant la Visite, et prieront pour les nécessités de l'Eglise suivant son intention, gagneront une Indulgence plénière.

8°. Chaque Paroisse ou Mission, après que Nous l'aurons visitée, fournira à Nous et aux personnes de notre suite les voitures nécessaires pour nous transporter à la Paroisse suivante.

Sera le présent Mandement lû et publié au Prône de la Messe Paroissiale, le premier Dimanche après sa réception.

DONNÉ à Montréal, sous notre seing, le sceau du Diocèse, et le contre-seing de notre Secrétaire, le
mil-huit-cent

PAR MONSEIGNEUR.